



REGLEMENT CONCOURS D’AFFICHE 2020

« Le sommeil est précieux, nous en avons de moins en moins donc il coutera de plus en plus cher: vendez-le nous ... »

Concours organisé par le CHU de Caen Normandie
dans le cadre de l’édition 2020 de la journée sommeil.

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Centre Hospitalier Universitaire de Caen Normandie,
représenté par M. Frédéric VARNIER, Directeur général,
Avenue de la Côte de Nacre, CS 30001, 14033 CAEN cedex 9
organise un concours d’affiche, libre et gratuit.

ARTICLE 2 : THÈME

" Le sommeil est précieux, nous en avons de moins en moins donc il coutera de plus en plus cher :
vendez-nous le... " Que vous inspire ce thème ?

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, à l’exclusion des membres du jury et de leur famille.
Chaque participant peut envoyer plusieurs créations.

Article 4 : MODALITES

- **Support et format :**

L’affiche doit être réalisée sur un support papier, au format A3.
Toutes les formes d’expression graphique sont possibles : peinture, dessin, collage, photographie ...

- **L’envoi de l’œuvre :**

Les productions seront déposées ou envoyées par la poste à l’adresse suivante :
CHU de Caen Normandie
Service Communication
Projet Sommeil
CS 30001 - Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN cedex 9

La date limite de réception des œuvres est fixée au vendredi 21 février 2020.
Le nom de l’expéditeur devra être mentionné à l’arrière de l’enveloppe.
Tout envoi doit être affranchi au tarif en vigueur.

- **L’enveloppe devra contenir :**

Une fiche contenant :
La ou les affiches, le titre de la création, nom, prénom, âge, adresse postale, adresse mail et n° de téléphone du participant.
Un descriptif de 5 lignes maximum de l’œuvre et de son créateur.

ARTICLE 5 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les œuvres seront exposées dans le Hall de la Tour Côte de Nacre du CHU de Caen Normandie, du 2 au 31 mars. Elles pourront également être exposées dans différents lieux du CHU de Caen Normandie durant l'année 2020. Suite à ces différentes expositions, les réalisations resteront à la disposition des participants qui pourront venir les retirer au service communication du CHU de Caen Normandie. Les œuvres du ou des gagnants seront publiées sur l'intranet et le site web du CHU de Caen Normandie et seront exposées définitivement dans le hall d'accueil de la Tour Côte de Nacre. Aucune image des œuvres ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix, sauf accord de l'auteur.

ARTICLE 6 : CRITÈRES DE SELECTION

Les œuvres seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.
Une pré-sélection de 50 œuvres sera faite par le jury en vue de l'exposition du concours.

ARTICLE 7 : PRIX

Deux prix seront décernés.
Prix du public : 150€, un livre d'Art.
Prix du jury : 150€, un livre d'Art.

ARTICLE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

Les prix seront décernés le vendredi 13 mars lors de la journée Sommeil au Pôle de Formation et de Recherche en Santé (PFRS). Les participants n'ayant pu se déplacer seront informés par courriel et les résultats seront dévoilés sur le site web et l'intranet du CHU de Caen Normandie.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Les gagnants pourront retirer leur prix le vendredi 13 mars lors de la journée Sommeil.

ARTICLE 10 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de soignants du CHU de Caen Normandie et du comité d'organisation de la journée sommeil.

ARTICLE 11 : PRIX PUBLIC

Le public pourra visionner les œuvres des candidats et voter pour sa préférée, sur le site internet du CHU de Caen Normandie, du 2 mars au 11 mars : www.chu-caen.fr
Un seul vote sera autorisé par personne.

ARTICLE 12 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les œuvres à caractère pornographique, pédophile, discriminatoire, injurieux ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
La décision du jury sera justifiée et irrévocable.

ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre soumise.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITES

En cas de force majeure, le CHU de Caen Normandie se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Ces modifications seront portées à la connaissance du public et des participants inscrits à la date de modification par le biais du site internet CHU, www.chu-caen.fr

ARTICLE 15 : MODALITES DE PUBLICATION DU REGLEMENT

Le règlement du concours sera visible par voie d'affichage, sur le site internet du CHU de Caen Normandie, par voie de presse.

ARTICLE 16 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.
Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.